

<https://www.snetap-fsu.fr/CPE-indemnite-forfaitaire-pour-les-fonctions-d-education.html>



# CPE : indemnité forfaitaire pour les fonctions d'éducation

- Métiers - CPE - Statuts (titulaire, contractuel) et grille indiciaire -

Date de mise en ligne : mercredi 23 août 2023

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

## CPE : indemnité forfaitaire pour les fonctions d'éducation

---

- l'[arrêté du 22 août 2023](#) modifiant le montant de l'indemnité : passage de 1450 euro à 2743.97 euro
- l'[arrêté en 2016](#) modifiant le montant de l'indemnité suite aux interventions répétées du SNETAP-FSU : [CPE : indemnité enfin revalorisée !](#)
- le [décret de 1993](#) de création de l'indemnité relative à l'exercice des fonctions d'éducation